

Feuilleton de la Revue Canadienne.

UN FILS DE ROI,

(1795.)

(Suite.)

— Je n'ai jamais pris ostensiblement ce titre, répondit-il, et il eût été d'ailleurs absurde à moi de le prendre. Je ne pouvais ignorer que la Constitution de 1791, acceptée et jurée par toute la nation, ainsi que par le roi qui s'y était soumis, avait aboli le titre de dauphin. Cette qualité devenait encore plus absurde par une autre raison, puisqu'elle était attachée à l'ancienne province du Dauphiné qui n'existait plus. Sous ce rapport, elle devenait insignifiante et ridicule. En effet, comment aurai-je pu être le dauphin de l'Isère, de la Drôme et des Hautes-Alpes, qui sont des départements entre lesquels cette ancienne province a été partagée ? Au nom de dauphin, la nation, avec la même sanction du roi, avait substitué celui de prince royal. Je l'ai porté jusqu'à la Convention nationale ; la royauté ayant été abolie également par une conséquence nécessaire. Des gens simples, peu instruits des choses de la Révolution, en apprenant, encore malgré moi, que j'étais le fils du roi, ont pu, par préjugés et ancienne habitude, m'appeler dauphin ; mais jamais je n'ai avoué ce titre ni l'application qu'on a pu m'en faire aveuglément. La signification principale du titre de dauphin étant celle de l'hérédité présomptive de la royauté, et la royauté n'étant plus, que signifie le titre d'hérédité ? A la vérité, si la royauté était abolie par la loi aux yeux du plus grand nombre de Français, il en était encore, lors-que mon père est mort, une partie qui voyait la royauté existante et une partie aussi des rois de l'Europe qui se disposaient à la défendre et à en assurer le rétablissement par la force de leurs armes. Aux yeux de cette petite partie de la France, et de cette partie considérable de l'Europe, j'ai pu être reconnu par conséquent pour roi légitime de France, puisque ce qui existait encore de royauté ne pouvait s'appliquer qu'à moi. Je n'ai donc pas pris le titre de dauphin, mais bien le titre légitime, naturel de fils du roi, c'est-à-dire de fils de Louis XVI, qui a été roi, et qui fut mon père.

Cependant l'étonnement de l'auditoire allait croissant. On se disait qu'il n'était pas admissible que le fils d'un pauvre tailleur, qu'un vagabond, sans nulle instruction élémentaire, s'exprimât ainsi. La partialité évidente du président provoquant de temps en temps des murmures ; trois témoins à charge sont produits par l'accusation et entendus : l'un est le nommé Lecuyer, prévenu du crime de faux ; un autre est deserteur et se nomme Botte ; le troisième, enfin Perinet, est un condamné à vingt ans de fers ; ils ne déposent que des faits insignifiants et qui se sont passés dans l'intérieur de la prison.

Le président, pour couper court au débat, qui menace de concilier l'accusé de nouvelles et plus nombreuses sympathies, donne la parole aux défenseurs, Mes Begin et Caffin, qui se bornent à soutenir qu'il ne peut y avoir d'escroquerie, puisqu'il n'y a pas de plaignants ; que, quels que soient le nom et la qualité du principal prévenu, il ne s'est rendu coupable d'aucun fait répréhensible, ou du moins directement punissable aux yeux de la loi, et que, quant à la dame Saignes, elle ne peut être complice d'un délit qui n'existe pas.

Après les défenseurs, le commissaire du gouvernement près le tribunal criminel, remplissant les fonctions d'accusateur public, prit la parole et expliqua d'abord dans quelles vues de longanimité le ministère public s'était contenté de poursuivre en cette circonstance un délit, au lieu d'invoquer contre le prévenu la loiressive des attentats à la sûreté publique. S'expliquant ensuite sur cette circonstance de l'absence de plaignants, invoquée par les défenseurs il cita l'art. 4 du Code de brumaire, fondé sur l'axiome de droit romain : « Tout délit donne essentiellement lieu à une action publique, » et sur l'art. 1^{er} de la loi du 7 pluviôse, prescrivant non seulement la poursuite, mais la recherche des délits. Il traça ensuite un rapide tableau de la conduite du prétendu dauphin, et chercha à établir que la dame Saignes n'avait cherché à accréditer ses fables que pour en partager le profit : « C'est ainsi, dit-il, que l'on vit en Angleterre, en 1836, sous le règne d'Henri VIII le prêtre Sismondi former le jeune Simmel à jouer le personnage d'Edouard Plantagenet, comte de Warwick, lui faire des prosélytes en Irlande, parvenir même à troubler la tranquillité du royaume, jusqu'à ce qu'enfin l'impudence ayant été découverte, le faux Edouard s'estima heureux d'occuper l'emploi le plus abject dans la cuisine du roi, tandis que le fourbe Sismondi fut confiné dans les prisons de l'Etat. »

Deux jours entiers furent consacrés aux répliques, après quoi le tribunal criminel du département de la Marne, à la date du 13 germinal an X prononça sous la présidence de M. Jean Hubert Mutel, assisté de MM. Florant-Jean-Baptiste Oudart, et Jérôme Maignon, juges, son jugement très longuement motivé, confirmatif en ce qui concernait la condamnation prononcée contre Jean-Marie Hervagault en quatre années d'emprisonnement en la maison de détention d'Ostende, et en 50 fr. d'amende conformément aux dispositions 35 de la loi du 19 juillet 1791, titre 2. Par le même jugement, la dame Saignes était condamnée en six mois d'emprisonnement dans la maison de repression du département de Seine-et-Marne, et en 50 fr. d'amende.

Dès la nuit même qui suivit le prononcé de ce jugement, le prétendu dauphin fut extrait de la prison de Reims pour être, à ce que l'on annonça, transféré à Soissons.

L'évêque de Vire s'empressa de se rendre dans cette ville ; mais à peine arrivait-il qu'il fut arrêté, mis au secret, et que l'on s'empara

de ses papiers parmi lesquels on saisit, entre autres documents curieux, une liste de personnes mentionnées comme s'intéressant à la réussite des plans du soi-disant dauphin, et lui ayant promis leur concours. Cette liste était ainsi composée :

MM. de Montesson, Briassac, Neeker, Staël, Leduc, Peron, Peltier, Jacquier Bonnet, Barré Charbonnier, Lequon, Noé, Viella, Vogué, Pradelles, Roquelauze, Boisgolin, Archiduchesse d'Angoulême, de Luc, Lestange, Gontaut, Talleyrand, Marsan, Tournelle, Souci, Margontier, Rampon, Damas, Dillon, Amelot, Saint-Martin, Orinaldi, Betisi, Marida, d'Albignac, Puysegur, prince de Condé, duc de Bourbon, prince de Conti, Narbonne, Boufflers, Mongé, Charnois, Fontanes, Laharpe, Dumuy, duc d'York, Trémantville, Patoulet, Sozime, Lachacheure, directeur du jury de Châlons ; Henrionet, officier de santé ; Pelomin, ancien officier municipal ; Mme Bonnet, Mme Vallée, Segru, Jacquier, Charrouet, Thomas, Charbonnier, Frontière, Caffin, défenseur officieux ; Hatot, défenseur officieux ; Falli, Létogois, Lebrasset, de Rambecourt, Mme Michel, Mme Adnet, Mme de Bournonville, M. Cha-ellain, Mme Tonine, Mme Cadet, Mme Barré, M. et Mme Brunet, Mme Leroi, Mlle Benangon, concierge ; Roger, Mme Lefèvre de Sompun, P. Pory, doctrinaire ; P. Picot, doctrinaire ; Mme et Mlle VerMoné, Mlle de Vinne, Guyème, médecin ; Mme Jacquemart.

Quatre mois s'écoulèrent, durant lesquels l'ancien évêque fut détenu au secret le plus rigoureux ; enfin, le 26 vendémiaire an X, sur un ordre du ministre de la police générale, il fut rendu à la liberté. Mais en vain chercha-t-il à s'enquérir alors de ce qu'était devenu le prétendu prince. Dans la prison de Soissons, il n'avait séjourné que vingt-quatre heures ; il en avait été extrait comme devant être transféré à Ostende ; mais là aucun registre d'écrou ne portait trace de sa présence. L'évêque se rendit à Hem, à Vincennes, dans toutes les prisons d'Etat ; dans aucune on n'avait connaissance de l'existence du prisonnier. Enfin un hasard providentiel lui apprit que le prétendu dauphin a été transporté secrètement au fort de Joux, il écrivit alors au premier consul ; il demanda comme une faveur d'être enfermé avec lui, mais il ne peut obtenir de réponse.

A dix années de là, la destinée des combats ramena les Bourbons sur le territoire de la France. A peine le département du Doubs avait-il été envahi par les armées étrangères que l'ancien évêque de Vire s'était empressé de se rendre au fort de Joux, dont les portes sinistres allaient s'ouvrir pour les prisonniers d'Etat. Le prétendu Louis XVII ne se trouvait pas parmi eux ; il était, à la vérité, fait mention sur les registres de la geôle de l'entrée du condamné Hervagault, mais rien ne constatait sa sortie ni décès. Deçu dans cette dernière espérance, le vieux prélat s'adressa directement à Louis XVIII, qui venait de remonter sur le trône, mais le lendemain même de l'audience qu'il avait obtenue de se prince, il fut arrêté, et, après cinq jours de détention, il mourut presque subitement dans une maison de santé de la rue de Picpus, où il avait été déposé en état de surveillance.

Qu'était devenu le condamné de Châlons, de Vitry et de Reims ? C'est ce que nul aujourd'hui ne saurait dire, mais toujours est-il que quelque opinion qu'on se forme de ce personnage, qui depuis a trouvé d'inhabiles imitateurs, on ne saurait nier que sa mystérieuse disparition n'ait été de nature à ouvrir un bien large champ aux soupçons intéressés et aux conjectures accusatrices. (Gazette de Tribunaux.)

CONTEMPORAINS ILLUSTRÉS.

M. COBDEN.

Le nom qui doit être associé au succès de ces mesures, c'est le nom du noble lord chef de ce parti (lord John Russell), ni le mien (applaudissements) ; le nom qui doit être et qui sera associé au succès de ces mesures, c'est le nom d'un homme qui, moi, je le crois par des motifs purs et désintéressés, a eu, avec une énergie infatigable, en faisant appel à la raison, prouver leur nécessité avec une éloquence d'autant plus admirable qu'elle était moins entachée d'affectation et d'ornement ; le nom qui mérite d'être associé au succès de ces mesures, c'est le nom de Richard Cobden. (Applaudissements bruyants et prolongés.)

(Discours de sir Robert Peel à la Chambre des Communes.—36 juin 1846.)

Ainsi parlait, il y a quelques mois, sir Robert Peel, renvoyant à M. Cobden tout l'honneur de la plus grande peut-être, de la plus significative de ces réformes qui, depuis vingt-cinq ans, se succèdent pour ébranler la puissance de l'aristocratie anglaise. C'est par ce magnifique hommage du vaincu au vainqueur que l'illustre chef du dernier cabinet anglais consacrait définitivement la gloire d'un nom inconnu en Angleterre même il y a sept ans, connu à peine en France depuis trois ans, et qui, dans ce court espace de temps, s'est élevé à la hauteur des noms les plus considérables de notre époque.

Comment s'est produit ce phénomène ? Comment en Angleterre, dans ce pays des influences héréditaires, un obscur manufacturier de Manchester, qui, paraissant pour la première fois dans la Chambre des Communes il y a cinq ans, parvenait à peine à se faire écouter ; qui, plus tard, il y a trois ans seulement, se voyait dans cette même Chambre des Communes traité par ce même sir Robert Peel, aujourd'hui si bienveillant, de la manière la plus injurieuse et la plus violente, au milieu des vociférations d'une majorité furibonde ; comment cet homme, sorti la veille de sa fabrique pour entrer en guerre contre un des intérêts, un des privilégiés les plus chers de l'aristocratie anglaise, a-t-il pu faire passer si rapidement ses adversaires du dédain à la colère, de la colère à la crainte, et de la crainte, à la ré-

signation ? Comment ce plébéien, repoussé au début comme un insensé par les whigs aussi bien que par les Tories, est-il parvenu à vaincre les Tories sans l'appui des whigs, à briser en quelques années toutes les résistances, et, sans bouleversement, sans violence, à imposer au gouvernement anglais une réforme qui est presque une révolution ?

Si M. Cobden avait accompli tout cela par la seule force de son génie, il faudrait certainement le classer parmi les plus grands hommes qui aient paru dans l'histoire ; mais, quelque éminent que soit le mérite personnel du chef de la Ligue ce serait le méconnaître et le surfaire que de l'isoler. La vraie cause de sa puissance est dans la puissance même du principe d'association dont il a été le plus énergique instrument.

La biographie de Cobden est donc intimement liée à l'histoire de cette confédération d'industriels, qui, formée à Manchester par quelques hommes à la fin de 1838, a si rapidement atteint des proportions gigantesques et déployé une puissance irrésistible. Pendant sept ans la Ligue a passionné l'Angleterre sans attirer l'attention de la France ; mais elle avait à peine triomphé que le procès vidé par elle se débattait chez nous dans d'autres conditions et avec une égale ardeur. Depuis quelques mois nous avons été inondés d'écrits et de discours pour et contre les doctrines soutenues par la Ligue anglaise. J'ai voulu laisser passer ce déluge. Il m'a convenu d'attendre, pour parler tranquillement, suivant mon habitude, de M. Cobden, de la Ligue et du libre échange, que le public fût un peu fatigué des injures et des sophismes qui s'échangent si librement à ce sujet.

La Ligue anglaise se présente sous trois aspects :

D'abord, et bien qu'elle ait été dirigée principalement contre la loi restrictive de l'importation des céréales, elle est, quoi qu'on en ait dit pour l'amoindrir, elle est autre chose qu'une association formée en vue d'une réforme sur une question spéciale de tarif. Par les doctrines qu'elle a prêchées et popularisées parmi les masses pendant sept ans, par ses écrits, ses discours, ses déclarations formelles et répétées, par le mouvement qu'elle a imprimé à l'esprit public, et par les réformes nombreuses qu'elle a déjà introduites dans l'ensemble de la législation économique de l'Angleterre, elle est, pour quiconque ne ferme pas les yeux à la lumière, elle est la manifestation la plus considérable qui se soit faite encore dans le monde en faveur de l'application du principe de la liberté commerciale avec toutes ses conséquences ; elle est le plus grave symptôme d'une révolution plus ou moins prochaine dans les rapports internationaux des peuples, qui bataillent à coups de tarifs quand ils ne bataillent pas à coups de canon. Nous aurons à l'envisager sous cet aspect, en ayant soin de tenir compte des différences de situation qui imposent à chaque peuple la nécessité d'aborder diversement la carrière où tous sont appelés à marcher un jour du même pas.

Le second aspect de la Ligue est celui d'un fait politique important et nouveau dans l'histoire d'Angleterre. C'est la première fois qu'une classe jusque là exclue des affaires, ou du moins ne paraissant jamais sur la scène qu'en sous-ordre et à la suite des deux grands partis aristocratiques dont la lutte constituait toute la politique anglaise ; c'est la première fois que cette classe intermédiaire, bourgeoise, marchande, industrielle, appelez-la comme vous voudrez, se présente dans l'arène, décidée à combattre pour son propre compte, avec la prétention de représenter à son tour la nation, et parvient au bout de sept ans à imposer aux Tories et aux Whigs un programme audacieux que les uns et les autres ont repoussé d'abord avec un égal dédain. L'énergie singulière de cette première intervention de la classe moyenne en Angleterre, la tactique qu'elle a employée pour arriver à son but, ont une signification politique des plus graves. Dans le dernier meeting où s'est provisoirement dissoute cette vaste confédération, un de ses orateurs les plus influents, M. Bright, après avoir énuméré tous les résultats obtenus par la Ligue, s'exprimait ainsi :

Cette ligne contre la loi des céréales apparaît au monde comme le signe d'un nouvel ordre de choses. Jusqu'à présent, ce pays a été principalement gouverné par la classe des grands propriétaires du sol ; mais chacun a dû prévoir qu'à mesure que le commerce et les manufactures prendraient de l'extension, la balance du pouvoir pencherait de ce côté un jour ou l'autre. Eh bien, ce jour est venu, et les progrès de cette ligne durant sept ans ont suffi pour démontrer à tout homme d'Etat que le pouvoir de l'aristocratie territoriale a atteint son apogée, et qu'à dater de ce jour elle a trouvé un pouvoir rival, un adversaire auquel elle sera tôt ou tard soumise. Nous venons de traverser une révolution sans nous en douter.

Au plus fort de la lutte, un autre orateur, M. Fox, s'exprimait ainsi :

Entre la Ligue et ses adversaires toute la question, dégagée de ces vains sophismes, se réduit à savoir si les seigneurs terriens, au lieu de n'être dans la nation qu'une classe respectable et influente, absorberont tous les pouvoirs et seront la nation, toute la nation, car c'est à quoi ils aspirent. Ils reconnaissent la Reine, mais ils lui imposent des ministres ; ils reconnaissent la législature, mais ils constituent une Chambre et tiennent l'autre sous leur influence ; ils reconnaissent la classe moyenne, mais ils commandent ses suffrages et s'efforcent de nourrir dans son sein les habitudes d'une dégradante servilité ; ils reconnaissent la classe industrielle, mais ils restreignent ses transactions et paralysent ses entreprises ; ils reconnaissent la classe ouvrière, mais ils taxent son travail, et ses os, et ses muscles, et jusqu'au pain qui la nourrit. (Applaudissements.)

Enfin la Ligue, mouvement révolutionnaire dans l'application des principes de l'économie politique, mouvement révolutionnaire quant à la situation des partis en Angleterre, présente en-

core pour nous le spectacle d'une grande lutte d'opinions, qui vaut la peine d'être étudiée en elle-même. Voici une réforme affectant profondément les intérêts des classes qui tiennent le pouvoir en main, présentée d'abord par une douzaine d'hommes ; elle s'étend, se propage, attire à elle des milliers de partisans par la seule force de la discussion, et au milieu des débats les plus vifs, sous le régime de la plus entière liberté, elle triomphe en sept ans sans effusion de sang, sans violence, sans produire d'autre bouleversement qu'un changement de ministère. Et quand l'association fondée en vue de cette réforme a vaincu, quant elle a atteint le but qu'elle se proposait, elle se dissout volontairement, elle disparaît sans laisser d'autres traces de son existence que sa victoire, sauf à renaître sous une autre forme aussitôt qu'un autre besoin réclamera de nouveau son action. Quel plus bel exemple à offrir aux peuples qui se croient libres, qui ne savent que passer de la fièvre à l'apathie, de la déraison à l'indifférence ; qui compromettent leurs droits les plus sacrés par l'abus qu'ils en font, jusqu'à ce que le dégoût des uns et la terreur des autres permettent au pouvoir de tout confisquer à son profit ; aux peuples enfin qui ont besoin d'apprendre à concilier l'usage réel, complet, permanent du droit en politique avec le sentiment et le respect du devoir, à vivre de cette vie de mouvement et de modération, de cette vie de pacifique agitation, aussi salutaire au corps social qu'une activité régulière à l'individu !

Avant d'étudier la Ligue dans son origine, ses développements, ses résultats, esquissons la biographie de l'homme qui a le plus puissamment contribué à la fonder, et dont la vie s'est tellement identifiée à celle de ce grand corps qu'elle ne peut plus en être séparée. Des documents authentiques me permettent d'entrer à ce sujet dans quelques détails exacts et inconnus (1).

L'illustre chef de la Ligue est encore un fils de ses œuvres. Parti d'un des derniers degrés de l'échelle sociale pour monter au rang éminent qu'il occupe aujourd'hui, Richard Cobden est un nouvel exemple du pouvoir de l'intelligence unie à la volonté, pouvoir qui se fait jour partout, même en Angleterre, où n'a rien perdu de sa vérité le vieil adage de Juvénal :

Haud facile emergunt quorum virtutibus obstat Res angusta domi.

Il y avait au commencement du siècle à Midhurst, dans le comté de Sussex, un pauvre homme chargé de famille : c'était un yeoman, c'est-à-dire un petit propriétaire, cultivant une minime portion de terre qui lui appartenait en propre. Cette classe de petits propriétaires qui fait la force de la France (2), a aujourd'hui à peu près complètement disparu en Angleterre, où la culture a suivi le mouvement de concentration de l'industrie et passé rapidement à l'état manufacturier. Le yeoman dont nous parlons fut une des victimes de ce mouvement d'absorption de la chaumière par le château : il mourut exproprié, laissant neuf ou dix enfants sans aucune espèce de ressources. L'un de ces enfants était Richard Cobden, né en 1804, et dont l'enfance s'était écoulée à garder les moutons, autour du château de Godwood, résidence princière du duc de Richemond, un des chefs actuels du parti protectionniste, qui probablement ne se doutait guère alors de tous les mauvais quarts d'heure que lui ferait un jour passer le petit paysan de Midhurst.

C'est par erreur que M. Léon Faucher, dans ses *Etudes sur l'Angleterre*, dit que M. Cobden, quoique fils de fermier, avait reçu une excellente éducation. M. Cobden s'est donné plus tard lui-même, une excellente éducation ; mais à son début dans la vie il n'avait d'autre instruction que celle de la classe dans laquelle il était né, c'est-à-dire qu'il savait tout juste lire, écrire et compter. Cependant, comme il annonçait déjà un esprit vif et un caractère résolu, un de ses oncles, qui avait fait quelque fortune à Londres comme fabricant d'indiennes, l'appela auprès de lui, et l'employa dans sa fabrique en qualité de commis ; mais au bout de quelques années cet oncle tomba en déconfiture, et le jeune homme se retrouva sur le pavé, ne possédant littéralement rien que sa tête et ses bras ; c'est avec cette mise de fonds qu'il commença sa fortune.

(A continuer.)

MEXIQUE.

On n'en est plus aux conjectures sur l'avenir du Mexique : l'anarchie et la guerre civile y succèdent sans transition à la guerre étrangère. A l'heure qu'il est, deux gouvernements se disputent déjà l'avenir, et le président Herrera n'est pas encore installé dans Mexico, que Parédes arbore ouvertement à Guanajuato l'étendard de l'insurrection, et annonce hautement l'intention d'élever le pouvoir contre le pouvoir, et qui plus est, congrès contre congrès. Il a pris soin lui-même de lever tous les doutes qui pouvaient encore subsister à cet égard, et une proclamation lue en son nom, le 17 juin, dans une réunion d'environ trois cents officiers, est venue poser la question dans les termes les plus explicites.

Son plan, assez enveloppé de grands mots pour éblouir une partie du peuple ; assez clair pour faire comprendre au parti militaire et à celui de l'Eglise que leur intérêt se trouve là, doit rallier rapidement des forces considérables, contre lesquelles il est fort à craindre que le petit nombre et la timidité des gens sages ne se trouvent impuissants. Déjà l'on assure que les généraux

(1) Tout en faisant usage pour cette notice de documents particuliers, j'ai consulté avec profit les principaux travaux publiés en France sur la Ligue anglaise par MM. Faucher, Fonteyraud, Bastiat, etc., etc. Quand à la dernière période de la Ligue, je me suis servi particulièrement du journal anglais *The League*, publié par l'association.

(2) Cela est vrai, malgré les inconvénients de la petite culture ; le problème à résoudre est la conciliation de la petite propriété et de la grande culture.

Minon y, Bustamente, Cortazar, tous ceux enfin que l'on a envoyés pour arrêter l'insurrection, ont passé du côté des insurgés. Parédes s'est d'ailleurs montré fort adroit en prenant son point d'appui important dans une partie du pays qui, étant restée en dehors de la guerre, doit être par cela même plus disposée à condamner la paix. Guanajuato, en outre, se trouve au centre d'un riche district, et à l'arrière, le chef de l'insurrection s'appuie sur Guadalupe, sa ville natale, qui, en 1845, lui fournit 10,000 hommes dans l'espace de trois semaines, pour entreprendre une lutte analogue à celle qu'il engage aujourd'hui.

Il y a plus ; suivant les correspondances, l'avant-garde des *Pronunciados* était arrivée à Querataro, où elle avait trouvé de nouvelles ressources et de nouveaux adhérents ; les troupes du gouvernement avaient fui devant elle. Dans Mexico même, on avait annoncé pour la nuit du 25 juin l'explosion d'un complot ; à la vérité elle n'a pas eu lieu, mais on la regardait comme imminente. Ce n'est donc plus de loin seulement qu'Herrera se trouve menacé ; les ennemis semblent sortir de dessous terre au pied même de son siège présidentiel.

Ainsi, après trois ans d'épreuves, après avoir subi les fortunes les plus contraires, le Mexique remet en présence les deux mêmes hommes, représentant les deux mêmes principes : la guerre et la paix. L'un et l'autre comptent aujourd'hui sur les mêmes appuis qu'ils avaient alors, avec cette différence peut-être que bon nombre des partisans d'Herrera en sont arrivés à désespérer de leur pays. Enfin, en 1848 comme en 1845, nous retrouvons la décision et la force chez les insurgés ; l'irrésolution et la faiblesse dans le gouvernement. Rien ne semble devoir empêcher le même résultat de se reproduire, et l'on peut s'attendre, sans trop de pessimisme, à voir l'étendard de la guerre arboré de nouveau par la main de Parédes.

Courier des Etats-Unis.

ANNONCES NOUVELLES.

Théâtre-Royal, bénéfice de M. Dyot. Ce soir, Manufacture de Marbre de Sherman et Rice. Livres de Lois Français. J. McCoy. Ornaments d'Eglise. J. McCoy. Seraphin. J. McCoy.

Nous prions nos abonnés des Campagnes dont le semestre est expiré le 1^{er} Juillet courant, de nous en faire parvenir le montant, s'ils ne veulent pas éprouver de retard dans l'envoi du JOURNAL et de L'ALBUM MENSUEL.

On peut envoyer par la poste les sommes qu'on voudra nous rembourser et dans ce cas seulement, nous offrons volontiers de payer le port.



LA REVUE CANADIENNE

MONTREAL, 25 JUILLET 1848.

Nos lecteurs se rappellent sans doute du verdict rendu par un jury, il y a quelque temps, contre le propriétaire du *Transcript* le condamnant à payer £50 de dommages pour avoir publié un libelle. M. McDonald a fait application à la Cour du Banc de la Reine durant ce terme pour un nouveau procès ; mais la Cour a décidé que les dommages n'étaient pas excessifs et qu'un nouveau procès n'aurait pas lieu.

Dans cette même affaire le Col. Gogy a fait motion pour obtenir une Règle contre M. McDonald le propriétaire du *Transcript* et M. Fleet le rédacteur, pour montrer cause pourquoi ils ne seraient pas emprisonnés, comme coupables de mépris de cour, pour avoir publié quelques articles éditoriaux et autres au sujet du susdit verdict du jury. La Règle a été accordée et les parties doivent être entendues un des jours de cette semaine. Ces derniers procédés de la part du Col. Gogy ont soulevé dans quelques journaux une polémique sur la liberté de la presse. La *Gazette de Montréal* avec ses idées étroites et absurdes prétend « qu'il n'est pas permis de discuter le verdict d'un jury, car il peut plus tard advenir quelque chose qui fasse mettre de côté ce verdict. Cette prétention n'est pas raisonnable. Le bon sens nous dit qu'il doit être loisible à la presse de discuter le jugement d'une cour ou d'un jury, pourvu que ça soit fait d'une manière digne et convenable. Si un journal en commentant un tel jugement, insulte la cour ou le jury, accuse l'un ou l'autre de prévarication, etc, il doit être responsable de son imprudence et de sa témérité. Il ne doit pas être permis à un journal d'amener impunément le mépris public sur les tribunaux du pays. D'un autre côté, nous croyons qu'il vaut mieux laisser à la presse la plus grande liberté à ce sujet, compatible toujours avec le maintien de l'ordre et des lois.

Dans cette affaire du propriétaire du *Transcript* nous ne savons pas quels sont précisément les griefs contre lui et son rédacteur pour demander leur emprisonnement nous ne nous rappelons pas avoir vu dans les colonnes du *Transcript* depuis le verdict rendu par le jury, d'articles portant mépris de Cour. Mais ce que nous avons vu avec regret ce sont quelques ma-